

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze

Le vingt quatre septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Étaient présents : Mme DI FRUSCIA C, MM. BILLON C ; LEVEQUE R ; MOUTARD M, MARCHETTI C ; DUBRAUD X ; JACQUET P ; HUGEROT F.

Absents excusés : MM LORSUNG P ; MASURE B,

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur BILLON Claude a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Même Séance

APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014;

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants n'ont pas pu respecter cette échéance. Tel est le constat dressé par la sénatrice Claire-Lise CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité Réussir 2015.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la collectivité s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Établissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité qui se compose : voir liste en annexe

L'ADAP de POLISY devra alors être déposé auprès du Préfet du département de l'Aube avant le 27 septembre 2015.

Afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants, l'ADAP sera construit en lien étroit avec les acteurs locaux et notamment les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'engagement de la commune de POLISY dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée présentée en annexe et AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire au dépôt de l'agenda.

Même Séance

AUDIT SALLE DES FÊTES

Dans le cadre de l'AD'AP et pour pérenniser la location de la salle polyvalente, le Conseil Municipal a décidé de mener une réflexion globale sur une mise aux normes de ladite salle.

D'importants travaux sont en effet à réaliser, à savoir : porte d'entrée adaptée au handicap, mise en accessibilité des sanitaires, acoustique etc ...

A cette occasion, il apparaît opportun d'effectuer un audit global dont énergétique.

Le Conseil Municipal CHARGE Madame le Maire de prendre contact avec Monsieur Olivier PREAUX, architecte, pour lui confier cette mission.

Même Séance

PARTICIPATION FINANCIERE A UN REPAS ORGANISE PAR LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que la Commune organise le traditionnel repas des « Aînés ».

Ce repas est offert aux administrés qui ont 60 ans et plus.

Le Conseil Municipal souhaiterait que celui-ci ait lieu le 11 novembre (de mémoire, le traiteur n'était pas disponible, ayant déjà d'autres engagements). Deux autres dates sont également proposées soit les 15 ou 22 novembre. Madame le Maire va se mettre en rapport avec le restaurateur pour fixer la date.

La participation demandée aux autres invités a été fixée à 43 € par personne.

Après en avoir, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à reverser sur le budget communal à l'article 70878, la somme provenant des participations reçues pour le repas des Anciens.

Même Séance

RESTAURATION DE LA FRESQUE A L'EGLISE SAINT-FELIX

Madame le Maire, fait part au Conseil Municipal qu'un état sanitaire de la fresque de l'église Saint-Félix située sur l'élévation nord de la nef, a été réalisé par l'Atelier Marc PHILIPPE et il en résulte quelques travaux. Ces altérations sont de 2 ordres, à savoir :

1. Décollements des enduits
2. Pertes des solins de maintien des enduits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de l'Atelier Marc PHILIPPE, restaurateur d'art, le devis s'élève à 3 800,00 € HT soit 4 560,00 € TTC.

Le Conseil Municipal DONNE son accord pour la restauration de la fresque, CHARGE le Maire de solliciter les subventions suivantes :

Solliciter le concours financier auprès de la DRAC

Solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Aube

CHARGE Madame le Maire de déposer les dossiers

Même Séance

CONVENTION DE SERVITUDES APPLICABLE AUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

La société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ayant implanté une canalisation de gaz sur la parcelle ZC 4 correspondant à la Ruelle Gillot appartenant à la commune de POLISY.

GRDF a signé une convention avec la commune de Polisy en date du 28 août 2013.

Le Conseil Municipal VALIDE la convention qui a été signée en son temps.

La convention sera annexée à cette délibération.

Même Séance

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Madame le Maire fait savoir qu'elle a reçu peu de candidatures (3 au total).

Son choix s'est arrêté sur celle de notre employée communale, Mme Herbez. Un arrêté de nomination sera pris lors du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Construction du local technique :

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il manque un élément important pour finaliser ce dossier, ce malgré ses interventions et celles réitérées de l'Office Notarial chargé de conclure l'échange.

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de **l'EARL Vigne Beugneux** qui souhaiterait couper une petite bande boisée d'une parcelle municipale limitrophe de la sienne.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette demande, toutefois Monsieur LEVÊQUE Richard, 3^{ème} Adjoint, se rendra sur place pour proposer le contenu de cette parcelle en affouages aux administrés de la commune.

Cérémonie du 11 Novembre 2015

Rendez-vous au monument aux morts à 11 H pour le dépôt de gerbe, suivi d'un vin d'honneur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a les **Elections Régionales les 6 et 13 décembre** prochain. La composition du bureau de vote fera l'objet d'une réunion prochaine.

Lors d'une récente réunion du Syndicat des Eaux, Madame le Maire a été informée qu'il était envisagé de faire des travaux de conduites d'eau "Rue du Cas Rouge"

Madame le Maire rappelle qu'il y a des soucis sur une portion de la RD 36, les riverains ayant des caves inondées depuis les travaux de **2005**.

Madame le Maire attire l'attention du Syndicat des Eaux Polisy / Polisot sur le fait qu'elle a déposé une demande de rendez-vous auprès de Monsieur Guillaume Maison pour une éventuelle réouverture de ce dossier.

La séance est levée à 22h40.